



Ville de
MARSILLARGUES

Département de l'Hérault

**CONVOCATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Marsillargues, le 8 janvier 2018.

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal de la Ville de Marsillargues, qui se tiendra en Mairie, au 1er étage, salle Suzette GALAS.

- **Jeudi 15 février 2018 à 18 h 00.**

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

ORDRE DU JOUR

Le Maire
Conseillère Départementale
Bernadette VIGNON

4

FINANCES

- 1- Taux d'imposition communaux taxes directes locales 2018
- 2- Budget principal : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017
- 3- Budget annexe du service public d'assainissement : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017
- 4- Budget annexe du service de distribution d'eau potable : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017
- 5- Vote du budget primitif 2018
- 6- BP 2018 -subventions versées aux associations
- 7- Subvention au Comité du noyau marsillarguais pour l'organisation de la fête locale 2018
- 8- Mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise.
- 9- Mandat spécial pour Mme le Maire, Mrs GENNAI et ROGER - déplacement à Paris le 21 mars 2018 au Ministère de la transition écologique pour recevoir le prix Terre saine
- 10- Protocole d'accord transactionnel Tournon-Feriaud-Marsillargues –acquisition parcelle E 190

ADMINISTRATION GENERALE

- 11- Adoption du nouveau règlement intérieur et des tarifs municipaux des accueils de loisirs périscolaires (ALP) de Marsillargues
- 12- Avenant n° 1 a la convention d'adhésion au service prévention du pole médecine préventive CDG34.
- 13- Mise en place du télétravail

URBANISME/ENVIRONNEMENT

- 14- Engagement aménagements arrêt de bus prioritaire PMR
- 15- Adoption règlement de service assainissement non collectif
- 16- Assainissement non collectif - majoration de la pénalité financière prévue par l'article L.1331-8 du code de la sante publique
- 17- Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation (THLV)

INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Décisions du Maire